



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 38839

Texte de la question

M Guy Ducolone s'étonne auprès de M le garde des sceaux, ministre de la justice, du jugement prononcé par le tribunal de Creteil condamnant les villes de Vitry et d'Ivry pour avoir écrit sur la plaque de la place Malik-Oussekine : « Etudiant assassine par les forces de repression le 6 decembre 1986 ». La commission d'enquete de l'Assemblée nationale a laquelle il a participe ne laissait planer aucun doute sur le fait que l'etudiant Malik Oussekine a ete mortellement frappe par des membres du peloton des voltigeurs motocyclistes, rue Monsieur-le-Prince, dans la nuit du 5 au 6 decembre 1986. Certes, la commission n'a pas pu aller plus avant du fait de l'instruction judiciaire ouverte. Il ignore si les juges de Creteil ont eu connaissance de cette instruction pour, en condamnant les deux villes, sembler considerer que les policiers inculpes ne font pas partie des forces de repression et que Malik Oussekine n'a pas ete assassine. Certes, il est possible d'invoquer l'independance des juges. Mais celle-ci peut-elle permettre de prejuger d'un autre proces qu'ils n'ont pas a connaitre. Aussi il lui demande que lui soit precise : 1o si les juges de Creteil ont eu connaissance des resultats de l'instruction sur l'assassinat de Malik Oussekine ; 2o s'il peut etre indique a quel moment sera jugee la plainte engagee par la famille de Malik Oussekine tragiquement decede voici seize mois.

Données clés

Auteur : [M. Ducolone Guy](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38839

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 avril 1988, page 1404